

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	23.04.2024
Thème	Politique étrangère
Mot-clés	Relations avec l'Union européenne (UE)
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Postulat
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ammann, Amando
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Citations préféré

Ammann, Amando; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Politique étrangère, Relations avec l'Union européenne (UE), Postulat, 1990 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec l'UE	1
Relations avec des organisations internationales	8
Relations avec d'autres Etats	8

Abréviations

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
GPK-NR	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
FZA	Personenfreizügigkeitsabkommen
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
EG	Europäische Gemeinschaft
USR III	Unternehmenssteuerreform III

ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CDG-CN	Commission de gestion du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
EEE	l'Espace économique européen
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
ALCP	Accord de libre circulation des personnes
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CE	Communauté européenne
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises III

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec l'UE

POSTULAT
DATE: 28.02.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans le contexte des négociations menées dans le cadre de la CSCE sur **la réduction des armements conventionnels**, le Conseil national transmet, sous forme de postulat, une motion Braunschweig (ps, ZH) demandant la participation de la Suisse à ces discussions. Si cette dernière devait être différée, le texte sollicite la présentation d'un rapport sur toutes les questions relatives au désarmement. La grande chambre fit de même avec la motion Spielmann (pdt, GE), qui souhaitait voir la Suisse participer plus activement à toutes les mesures en faveur de la paix, notamment dans le cadre de l'ONU et, plus spécifiquement, dans les secteurs chimique, nucléaire et des moyens de destruction massive. Par ailleurs, le Conseil fédéral accueille favorablement la réunification des deux Allemagnes, symbolisant, selon lui, la fin de la séparation européenne.¹

POSTULAT
DATE: 13.03.1990
BRIGITTE CARETTI

Par ailleurs, le **Conseil national** transmet, sous forme de postulat, une motion de sa commission des affaires étrangères, souhaitant que les services du parlement proposent, aux Etats en voie de démocratisation, **un programme de formation sur le fonctionnement du système parlementaire**.²

POSTULAT
DATE: 04.10.1991
ANDRÉ MACH

A ce sujet, le Conseil national a transmis les postulats Scheidegger (prd, SO) (91.3203), Leuba (pl, VD) (91.3324) et Meyer (ps, BL) (91.3311): le premier demande au Conseil fédéral de contribuer à **la promotion de la formation professionnelle des ressortissants des pays d'Europe de l'Est**, le second l'invite à faire un effort particulier, dans le cadre de l'aide de la Suisse, pour la formation des cadres à l'économie de marché et pour le développement des moyens de transports performants et le troisième le prie de conclure avec les pays d'Europe de l'Est, notamment avec la Russie, des accords portant sur l'échange de stagiaires et de 'personnel qualifié. Le Conseil des Etats a, quant à lui, transmis le postulat Simmen (pdc, SO) (91.3176), dont le contenu est très proche du texte de Scheidegger.³

POSTULAT
DATE: 18.06.1993
ANDRÉ MACH

Par ailleurs, le Conseil national a transmis un postulat Caccia (pdc, TI) qui prie le Conseil fédéral de mandater un institut indépendant de l'administration fédérale pour établir une **étude scientifique** sur les conséquences, avant tout sur les plans économique et technologique, du **vote négatif du 6 décembre 1992**. Le gouvernement a annoncé qu'une analyse systématique des discriminations rencontrées par les entreprises suisses à la suite du rejet de l'EEE allait être effectuée. La chambre basse a également accepté un postulat Gross (ps, ZH) (93.3467) qui demande au Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur les différentes options et positions concernant l'évolution institutionnelle future de l'UE en tenant compte de l'attachement du peuple suisse à la démocratie directe et au fédéralisme.⁴

POSTULAT
DATE: 18.12.1994
LIONEL EPERON

En vue de l'ouverture des pourparlers avec l'Union européenne sur la **libre circulation des personnes**, le Conseil national a transmis un **postulat Stamm** (prd, AG) demandant au Conseil fédéral de négocier une clause d'urgence **qui permettrait à la Suisse de suspendre unilatéralement cette libre circulation** en cas d'afflux de ressortissants des pays de l'UE supérieur à 10 ou 15% au maximum.⁵

POSTULAT
DATE: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le groupe de travail Suisse-Europe a relancé l'idée de l'**adhésion de la Confédération à l'EEE**. Un de ses membres, Georg Stucky (prd, ZG), a défendu avec un succès devant le Conseil national un postulat demandant l'établissement d'un rapport comparatif sur les conditions et les conséquences d'une adhésion à l'EEE et l'UE, ceci après la ratification des accords bilatéraux par le parlement ou l'acceptation de ceux-ci par le peuple. Le rapport devrait, selon le postulant, fournir un calendrier de mise et œuvre et exposer les avantages et les inconvénients sur les différents domaines de la politique suisse.⁶

POSTULAT
DATE: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

En début d'année, la conseillère nationale Grendelmeier (adi, ZH) a demandé par voie de postulat (97.364) que le Conseil fédéral présente un rapport sur la **relance de la demande d'adhésion de la Suisse à l'Union européenne** et examine si les négociations sur l'adhésion devaient être conduites à la place des bilatérales ou parallèlement à elles. Cette proposition étant combattue par un membre de l'UDC, la discussion a été renvoyée. Lors de la session d'été, c'est le groupe radical démocratique de la même chambre qui a invité le gouvernement à faire un état des négociations bilatérales et de leurs chances de succès. Cette fois transmis, le postulat demandait qu'en cas de probabilité négative, le Conseil fédéral expose la manière dont il entendait poursuivre le processus d'intégration ayant pour objectif l'adhésion à l'UE.⁷

POSTULAT
DATE: 31.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Parallèlement à cette discussion, le Conseil national a rejeté par 99 voix contre 75 deux postulats qui demandaient qu'en cas de **référendum sur les accords et les mesures d'accompagnement**, le peuple se prononce en premier lieu sur ces dernières. Dans son rapport écrit, le gouvernement avait considéré que ces deux entités législatives distinctes constituaient une unité politique et, qu'en cas de double référendum, seule une votation séparée le même jour permettrait de ne pas préteriter l'une ou l'autre formation politique.⁸

POSTULAT
DATE: 17.12.2004
ELIE BURGOS

Suivant l'avis du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté un postulat Walker (pdc, SG). Ce dernier invitait le gouvernement à présenter un **programme de mise en œuvre institutionnelle de la contribution de cohésion** en précisant comment celle-ci serait financée, et quels en seraient les effets financiers et structurels sur les crédits-cadre actuels de l'aide aux pays de l'Est et de la coopération au développement. Le postulat demandait en outre de spécifier comment la mise en œuvre interne se ferait, comment les responsabilités seraient réparties, et comment la coordination avec l'UE et d'autres pays ou organisations donateurs serait garantie, de manière à assurer une mise en œuvre effective. Le Conseil fédéral a eu l'occasion de préciser, en fin d'année, sa position par rapport à la contribution suisse à l'effort de cohésion de l'UE. Dans sa réponse à une interpellation du groupe des Verts au Conseil national, le gouvernement a précisé que les départements rapporteurs seraient le DFAE et le DFE. Ces derniers élaboreront ainsi conjointement les lignes directrices des contributions suisses. Il a ajouté que ceux-ci choisiront librement les projets auxquels un soutien financier sera apporté. À la fin de l'année sous revue, de nettes divergences persistaient entre la Suisse et l'UE. Cette dernière voulait une contribution non seulement pour les dix nouveaux membres, mais également pour le Portugal, l'Espagne et la Grèce. De plus, Bruxelles souhaitait la conclusion d'un accord avec l'UE, alors que Berne entendait traiter individuellement avec chacun des nouveaux Etats membres.⁹

POSTULAT
DATE: 15.12.2005
ELIE BURGOS

Suite aux discussions entre la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et la commissaire européenne chargée des relations extérieures, Madame Ferrero-Waldner, relatives à un **éventuel accord-cadre entre la Suisse et l'UE**, le conseiller aux Etats Stähelin (pdc, TG) a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral d'analyser le statut d'un tel accord et de présenter un rapport sur la question, où seraient précisées en particulier les compétences des instances suisses (parlement, gouvernement, cantons et administration) par rapport à l'UE. Suivant les recommandations du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a adopté le postulat en question.¹⁰

POSTULAT
DATE: 16.12.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté en fin d'année, suite à un avis favorable exprimé par le Conseil fédéral, un postulat du député socialiste Hans-Jürg Fehr (SH), qui demandait au gouvernement de présenter chaque année un **rapport sur l'exécution des mesures d'accompagnement** par les cantons de l'accord conclu avec l'UE sur la libre circulation des personnes, de sorte que l'état d'exécution de ces mesures puisse être contrôlé et évalué.¹¹

POSTULAT
DATE: 27.05.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté tacitement un postulat David (pdc, SG), qui demandait, entre autres, au Conseil fédéral de présenter au parlement un rapport qui contiendra une analyse des **relations actuelles entre la Suisse et les agences européennes** (par exemple l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, l'Agence européenne de la sécurité aérienne, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, etc.). Le député a également souhaité des indications sur la marge d'influence de la Suisse sur les activités de ces agences et une évaluation de l'influence des agences européennes sur l'évolution de la politique suisse et sur sa réalité juridique.¹²

POSTULAT
DATE: 10.12.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté tacitement un postulat Burkhalter (prd, NE), qui demandait au Conseil fédéral d'examiner l'opportunité de s'associer dans les meilleurs délais aux **nouvelles initiatives technologiques conjointes** (Joint Technology Initiatives) **lancées par l'UE** à la fin de l'année 2007. Le député faisait référence en particulier aux programmes ENIAC et Artemis, qui ont pour but de développer les avantages compétitifs de l'industrie européenne dans les technologies de l'information. De manière plus générale, le Conseil fédéral est également chargé d'étudier les possibilités de disposer d'une marge de manoeuvre pour réagir rapidement dans de tels cas dans les crédits-cadres quadriennaux FRI (formation, recherche et innovation).¹³

POSTULAT
DATE: 24.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le même mois, le Conseil national a adopté un postulat Markwalder (plr, BE) qui charge le Conseil fédéral d'**évaluer les avantages et les inconvénients des instruments de politique européenne** et de présenter un catalogue de priorités assorti de mesures concrètes pour la future politique européenne permettant à la Suisse de consolider sa position dans un monde globalisé et de fixer les étapes futures de la politique européenne de la Confédération pour la législature 2011-2015.¹⁴

POSTULAT
DATE: 08.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a adopté un postulat de sa CPE chargeant le gouvernement de produire un rapport sur la compatibilité de la **Charte sociale européenne révisée** avec l'ordre juridique suisse ainsi que sur l'opportunité de la ratifier dans les meilleurs délais. Cette dernière représente le pendant social de la Convention européenne des droits de l'homme. La ratification de la Charte avait été rejetée à deux reprises au parlement, les milieux économiques s'y étant fortement opposés.¹⁵

POSTULAT
DATE: 07.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a transmis un postulat de sa CPE au gouvernement le chargeant d'examiner les opportunités d'abroger la disposition de l'arrêté fédéral relatif à Schengen fixant un **effectif minimum au corps des gardes-frontière**. Il demande également au gouvernement de présenter des mesures garantissant une protection efficace des frontières et donnant la possibilité à l'Assemblée fédérale de fixer des objectifs à l'Administration fédérale des douanes.¹⁶

POSTULAT
DATE: 09.06.2011
ANITA KÄPPELI

Ein Postulat Fehr (svp, ZH), welches den Bundesrat verpflichtete, einen **Bericht zur Rechtsübernahme aus dem Abkommen seit dem Schengen-Beitritt** vorzulegen, wurde vom Nationalrat mit einer knappen Mehrheit von 86 zu 82 Stimmen überwiesen. Detailliert dargelegt werden sollen darin die Anpassungen der Schweizer Gesetze und Verordnungen an den Schengen-Acquis sowie die Kosten dieser Übernahme. Zusätzlich soll der Bericht die Folgen der Übernahme des Schengener Abkommens für die direkte Demokratie und den Schweizer Föderalismus beleuchten. Dem Postulat stimmten Parlamentarier aus sämtlichen Fraktionen zu.¹⁷

POSTULAT
DATE: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

In der Herbstsession überwies der Nationalrat ein Postulat der CVP/EVP/glp-Fraktion zur **Arbeitslosigkeit und zur Erneuerung der Aufenthaltsbewilligungen von EU-/EFTA-Bürgern**. Der Vorstoss wurde mit der liberalen Vergabe respektive Verlängerung von Aufenthaltsbewilligungen an arbeitslose, europäische Bürger begründet. Insbesondere wurde bemängelt, dass für eine solche Verlängerung lediglich eine Arbeitsbestätigung vorgelegt werden muss. Die Verfasser des Postulats forderten die Vorlage eines Arbeitsvertrags zur Erteilung der Bewilligung. Zudem sollte die Zusammenarbeit und der Informationsaustausch zwischen dem Migrationsamt und den Regionalen

Arbeitsvermittlungszentren (RAV) verbessert werden. Der Bundesrat wurde durch das Postulat zudem aufgerufen, Stellung zu einer potenziellen Einschränkung des Familiennachzugs für EU-/EFTA-Bürger zu beziehen, welche ohne Arbeit sind oder nur über eine Teilzeitanstellung verfügen. Ebenfalls sollte sich die Landesregierung zur Möglichkeit des Entzugs der Aufenthaltsbewilligung dieser Bürger nach zweijähriger Arbeitslosigkeit äussern. Der Bundesrat beantragte die Ablehnung des Postulats. Bei der Debatte im Nationalrat setzte sich jedoch eine knappe Mehrheit aus Mitte-Rechts mit 94 zu 86 Stimmen durch und überwies das Postulat an die Landesregierung.¹⁸

POSTULAT
DATE: 28.09.2011
ANITA KÄPPELI

Trotz der Empfehlung durch den Bundesrat wurde ein Postulat Humbel (cvp, AG) abgelehnt, dass die Regierung aufforderte, einen Bericht zur **Stärkung des Schengen/Dublin-Systems** vorzulegen. Aufgrund der Mehrbelastung durch die verstärkten Migrationsbewegungen aus Nordafrika und dem Nahen Osten sollte der Bericht verschiedene Verbesserungsmöglichkeiten und das Potenzial einer Effizienzsteigerung bei der Umsetzung der Abkommen des Schengen/Dublin-Systems aufzeigen. Erfolgreich bekämpft wurde das Postulat sowohl von linker als auch von rechter Seite.¹⁹

POSTULAT
DATE: 17.04.2013
EMILIA PASQUIER

Un postulat a été déposé par la conseillère nationale Ruth Humbel (pdc, AG) demandant au Conseil fédéral d'établir un rapport sur les mesures à prendre afin de **renforcer le système Schengen/Dublin**. La conseillère nationale souhaite notamment que les demandes d'asile soient effectuées de manière plus stricte (interdiction de procéder à un deuxième examen, relevé systématique des empreintes digitales) et que la coopération entre les pays européens soit renforcée. Le Conseil national a soutenu le postulat par 96 voix contre 86 et 7 abstentions.²⁰

POSTULAT
DATE: 07.06.2013
EMILIA PASQUIER

Suite à de nombreux projets de réglementations prévus par l'UE – notamment le règlement Markets in Financial Instruments Directive II (MiFID II), le Markets in Financial Instruments Regulation (MiFIR), le European Market Infrastructure Regulation (EMIR), et la directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) – le conseiller national Aeschi (udc, ZG) a déposé un postulat demandant au gouvernement de rédiger un rapport exposant les différentes stratégies afin que l'accès aux marchés transnationaux soit garanti pour les **fournisseurs suisses de prestations**. Ce postulat a été transmis au Conseil fédéral par 120 voix contre 55 et 10 abstentions.²¹

POSTULAT
DATE: 19.09.2013
EMILIA PASQUIER

Souhaitant clarifier les informations contradictoires au sujet de la **reprise automatique du droit européen**, un postulat a été déposé par le conseiller national Roger Nordmann (ps, VD). Ce dernier souhaite savoir dans quelle mesure le droit suisse est influencé par les normes européennes. Selon le motionnaire, des informations claires et précises éviteront une instrumentalisation politique du sujet. La chambre basse a soutenu le conseiller Nordmann par 150 voix contre 38.²²

POSTULAT
DATE: 27.09.2013
EMILIA PASQUIER

La conseillère nationale Cesla Amarelle (ps, VD) a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral d'étudier les effets des mesures adoptées le 24 février 2010, **mesures visant à améliorer l'application de la libre circulation des personnes**. Le parlement a soutenu la politicienne vaudoise. Le gouvernement devra donc établir un rapport notamment sur les mesures de protection contre le dumping social, l'efficacité des moyens de lutte contre la fraude aux prestations sociales et les mesures concernant le droit de séjour.²³

POSTULAT
DATE: 17.03.2014
CAROLINE HULLIGER

La Conseillère aux Etats Karin Keller-Sutter (plr, SG) a déposé un postulat en novembre 2013 invitant le Conseil fédéral à analyser de manière approfondie, de préférence par un institut universitaire approprié, les avantages et les inconvénients d'un **accord global de libre-échange entre la Suisse et l'UE** et à les comparer avec ceux du système actuel des accords bilatéraux. Cette intervention vise à réagir à l'actualité, étant donné que plusieurs médias ont rapporté que l'ASIN vise l'élaboration d'un accord de libre-échange avec l'UE qui est censé remplacer le système actuel des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE. En février 2014, le Conseil fédéral a proposé d'adopter le

postulat afin que les avantages et les inconvénients que représenterait un accord global de libre-échange par rapport à la voie bilatérale soient démontrés. Néanmoins, il a souligné que le maintien et le renforcement des accords bilatéraux représentaient la meilleure manière d'assurer aux entreprises suisses l'accès au marché européen, surtout après la votation du 9 février 2014. Le Conseil des Etats a adopté le postulat en mars 2014.²⁴

POSTULAT

DATE: 09.09.2014
CAROLINE HULLIGER

Afin de pouvoir exporter ses produits vers les pays de l'Union Européenne, la Suisse est souvent obligée de reprendre le droit européen. Pour les acteurs économiques concernés, cela représente des coûts supplémentaires occasionnés par de nouvelles prescriptions (étiquetage, contrôles supplémentaires etc.). D'après le conseiller aux Etats Jean-René Fournier (pdc, VS), la Suisse se dépêche trop souvent dans la reprise du droit européen par rapport à ses concurrents membres de l'UE. De plus, la Suisse ne fait pas que reprendre le droit européen, mais elle le renforce et l'alourdit par des dispositions qui ne seraient pas nécessaires ("Swiss Finish"). Le postulat requiert donc qu'il n'y ait pas de "Swiss Finish", ni de précipitation lors de la **transposition du droit européen dans le droit suisse**. Plus concrètement, il demande que le renforcement inutile du droit européen soit évité et que la transposition du droit européen dans le droit suisse et sa mise en œuvre ne soient pas faites hâtivement lorsque aucun intérêt économique n'exige une application rapide. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat le 3 septembre. Cette réponse positive a été décrite par le postulant comme étant "la volonté d'appliquer le "Swiss Spirit" et non pas le "Swiss Finish" dans le travail quotidien". Six jours plus tard, le Conseil des Etats a adopté le postulat sans opposition. Lors de la séance, le président de la Confédération Didier Burkhalter a souligné que la Suisse ne reprenait du droit européen que dans le cas d'un intérêt pour la Suisse tout en ajoutant qu'il ne fallait pas être plus royaliste que le roi et qu'un rapport pourrait effectivement être utile.²⁵

POSTULAT

DATE: 15.09.2014
AUDREY BOVEY

S'inscrivant notamment à la suite de la votation du 9 février 2014, le postulat de Thomas Aeschi (udc, ZG) demande au Conseil fédéral de procéder à un **bilan des relations entre la Suisse et l'UE**. Devant la chambre du peuple, le conseiller national liste trois domaines prioritaires qui, selon son propre jugement, nécessitent des clarifications: le projet d'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE, la libre circulation des personnes et la réforme de l'imposition des entreprises RIE III. Le zougois appelle donc à une évaluation globale des relations entre la Suisse et l'Union européenne, ainsi que des impacts du droit européen sur le droit national.

Si le Conseil fédéral propose le rejet du postulat, ce dernier est néanmoins accepté par une majorité du Conseil national (111 voix pour, 71 contre et 7 abstentions).²⁶

POSTULAT

DATE: 26.09.2014
CAROLINE HULLIGER

Le postulat Schilliger (plr, LU) déposé le 19 juin et signé par 17 cosignataires demande au Conseil fédéral de proposer des mesures afin qu'il n'y ait pas de "Swiss Finish" lors de la **reprise du droit communautaire par la Suisse**. Il s'agit donc d'éviter un renforcement et un alourdissement inutiles du droit de l'UE lors de sa transposition en droit suisse et que celle-ci ne soit pas faite de manière hâtive. Ce postulat est similaire au postulat "Ni "Swiss Finish" ni précipitation" du conseiller aux Etats Fournier (pdc, VS) que le Conseil des Etats a adopté lors de la session d'automne. Le 3 septembre, le Conseil fédéral a proposé d'adopter ce postulat, ce que le Conseil national a fait le 26 septembre sans discussion.²⁷

POSTULAT

DATE: 26.09.2014
CAROLINE HULLIGER

Au mois de juin, le Conseiller national Müller (plr, AG), a déposé un postulat demandant que l'application de l'**accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)** soit améliorée. Il s'agit d'analyser si la mise en œuvre de l'ALCP présente des lacunes en ce qui concerne les conditions de l'octroi d'une première autorisation de cinq ans. Le postulat Müller se base sur des points que le PLR met en évidence depuis 2009. Il exige qu'un examen des circonstances concrètes ait lieu avant l'octroi d'une première autorisation afin d'être sûr que les rapports de travail durent plus d'une année, que les autorisations ne soient pas automatiquement converties en autorisation d'établissement et que celles-ci ne soient pas prolongées s'il existe une dépendance à l'aide sociale.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter ce postulat dans son message du 20 août. Le Conseil national l'a adopté le 26 septembre sans aucune discussion.²⁸

POSTULAT
DATE: 11.03.2015
AMANDO AMMANN

Basierend auf einer Evaluation der Parlamentarischen Verwaltungskontrolle hatte die GPK-NR einen Bericht über den Aufenthalt von Ausländerinnen und Ausländern unter dem FZA erstellt und war zum Schluss gekommen, dass der Vollzug des FZA unzureichend funktioniere. Vor allem die interkantonalen Diskrepanzen wurden für erläuterungsbedürftig befunden. Mittels Postulat forderte die GPK deshalb im Herbst 2014 vom Bundesrat einen Bericht zur **Klärung der Ursachen für die Unterschiede beim kantonalen Vollzug des Abkommens über die Personenfreizügigkeit**. Gemeinsam mit den Kantonen sollte der Bundesrat einerseits ermitteln, welche Gründe es für die erheblichen kantonalen Differenzen beim Vollzug des Personenfreizügigkeitsabkommens gab. Andererseits sollte er in Erfahrung bringen, wie die Möglichkeiten zur Steuerung der Zuwanderung durch den Entzug oder die Befristung von Aufenthaltsbewilligungen besser und einheitlicher genutzt werden könnten. Die Geschäftsprüfungskommission gab sich nicht mit der Stellungnahme des Bundesrats auf einen ihrer Berichte im April 2014 zufrieden, wonach die kantonalen Unterschiede durch den Ermessensspielraum sowie die ungleiche Ausgangslage auf dem Arbeitsmarkt erklärt werden könne. Zumal der Bundesrat im Januar 2014 einen schweizweit einheitlichen Vollzug des Freizügigkeitsabkommens angekündigt hatte. Die Steuerungsmöglichkeit der Zuwanderung – namentlich die Widerrufung der Aufenthaltsbewilligung wenn die nötigen Aufenthaltsvoraussetzungen nicht mehr erfüllt werden – war in den Augen der GPK zu selten genutzt worden. Auch hier verlangte sie, dass der Bund gemeinsam mit den Kantonen eine einheitliche Vorgehensweise aufzeige.

Der Bundesrat beantragte die Annahme des Postulats. Der Nationalrat nahm dieses in der Frühjahrsession 2015 stillschweigend an.²⁹

POSTULAT
DATE: 20.03.2015
AMANDO AMMANN

Im Dezember 2014 reichte die Grüne Fraktion ein Postulat ein, mit dem sie vom Bundesrat eine **Evaluation der bilateralen Verträge mit der EU** im Einzelnen und in ihrer Gesamtheit verlangte. Nach der Annahme der Masseneinwanderungsinitiative habe die Bedeutung der bilateralen Verträge zugenommen, wobei in der Öffentlichkeit unterschiedliche Einschätzungen darüber existierten. Je nach Position seien die Bilateralen nützlich, belastend oder bedeutungslos für die Schweiz. Das Parlament brauche für die weitere Gestaltung der bilateralen Verhältnisse eine seriöse Grundlage, um die Bedeutung der bilateralen Abkommen richtig einschätzen zu können. Der Bundesrat beantragte die Annahme des Postulats. Das Anliegen könne im Rahmen des Berichts zum Stand der Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU, der vom kurz zuvor angenommenen Postulat Aeschi (svp, ZG; Po. 13.3151) gefordert wurde, behandelt werden, so der Bundesrat in seiner Stellungnahme. Der Nationalrat nahm das Postulat in der Frühjahrsession 2015 stillschweigend an.³⁰

POSTULAT
DATE: 29.02.2016
AMANDO AMMANN

Mittels Postulat forderte Fabio Regazzi (cvp, TI) den Bundesrat dazu auf, die **Kosten für die Schweizer Wirtschaft bei einer Kündigung des Personenfreizügigkeitsabkommens** zu berechnen. Seit der Abstimmung über die Masseneinwanderungsinitiative versuche der Bundesrat eine Neuverhandlung des FZA zu initiieren. Da sich die EU bis anhin jedoch nicht offen für Verhandlungen zeige, riskiere die Schweiz eine dauerhafte rechtliche Unvereinbarkeit zwischen Verfassung und FZA, begründete der Postulant seinen Vorstoss. Aufgrund der Guillotineklauseel würden bei einer Aufkündigung des FZA auch die anderen sechs Abkommen der Bilateralen I ihre Gültigkeit verlieren und möglicherweise auch die Schengen-/Dublin-Abkommen sowie die Bildungsabkommen gekündigt werden. Ausserdem berge auch die RASA-Initiative Kündigungsrisiken, wodurch die Bezifferung der ökonomischen Konsequenzen erforderlich werde. Der Bundesrat beantragte die Annahme des Postulates.

Im Nationalrat wurde das Postulat in der Wintersession 2015 von Luzi Stamm (svp, AG) bekämpft und daher in der Frühlingssession 2016 diskutiert. Nationalrat Stamm kritisierte einerseits, dass das Postulat zu eng gefasst sei, weil die volkswirtschaftlichen Kosten berechnet werden müssten, nicht nur die Kosten für die Wirtschaft. Andererseits gehe es zu weit, denn es sei zu komplex, sämtliche potenziellen Folgen einer Kündigung der Abkommen zu berechnen. Wirtschaftsminister Schneider-Ammann empfahl hingegen die Annahme des Postulats, denn dem Bundesrat lagen zu dem Zeitpunkt bereits zwei Studien vor, welche die «beträchtlichen Kosten» belegten. Das laut Schneider-Ammann deshalb bereits erfüllte Postulat wurde daher mit 125 zu 66 Stimmen deutlich angenommen.³¹

POSTULAT
DATE: 21.09.2016
AMANDO AMMANN

In seiner Botschaft zur Änderung des Ausländergesetzes beantragte der Bundesrat die Abschreibung des Postulats Müller (fdp, AG) zum **verbesserten Vollzug des bestehenden Freizügigkeitsabkommens**. Er begründete den Antrag damit, dass die Änderung des Ausländergesetzes viele Anliegen des Postulats aufgenommen habe. Dabei handelte es sich unter anderem um die Bestimmungen zum Ausschluss jener Personen von der Sozialhilfe, die zur Stellensuche in die Schweiz einreisen, und jene hinsichtlich des Zeitpunkts des Verlusts des Aufenthaltsrechts. Weitere bereits zuvor implementierte Massnahmen würden überdies die restlichen Forderungen des Antragstellers erfüllen; so beispielsweise eine 2015 eingeführte Erweiterung der Verordnung über die Einführung des freien Personenverkehrs – Bürger aus EU/EFTA-Staaten, die für den Zweck der Stellensuche eine Kurzaufenthaltsbewilligung beantragten, müssten über genügend finanzielle Mittel verfügen. Im Bericht zur Erfüllung des Postulats Amarelle (sp, VD; Po. 13.3597) äusserte sich der Bundesrat zudem zu den Bedingungen für die Erteilung von Niederlassungsbewilligung nach fünf Jahren.

In der Herbstsession 2016 wurde das Postulat vom Nationalrat abgeschrieben.³²

POSTULAT
DATE: 05.06.2018
AUDREY BOVEY

Par le biais du postulat «**Participation à la coopération européenne**», le conseiller national Martin Naef (ps, ZH) invite le Conseil fédéral à préciser la stratégie de la Suisse en ce qui concerne sa coopération avec l'UE, notamment dans les domaines ayant trait à l'accès des entreprises suisses au marché européen, à la formation, à la recherche, à la sécurité ou à la contribution helvétique au processus d'intégration européenne.

Si le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat, ce dernier est dans un premier temps combattu par le député Roland Büchel (udc, SG), et donc renvoyé.

En juin 2018, le représentant de l'Union démocratique du centre s'explique devant la chambre du peuple: un rapport sur l'état des relations entre la Suisse et l'UE serait superflu, puisque la question appartient aux affaires courantes du DFAE. Ignazio Cassis fait toutefois part de la volonté du Conseil fédéral d'établir un tel rapport, afin de répondre conjointement au présent postulat et au postulat 13.3151. Le compte-rendu sera publié durant le dernier trimestre de l'année 2018.

Le postulat est finalement adopté par une majorité de la chambre basse (120 voix pour, 68 contre, 0 abstention) lors du vote du 5 juin 2018.³³

POSTULAT
DATE: 05.06.2018
AMANDO AMMANN

Im Dezember 2015 veröffentlichte das Seco den Bericht zu den **Gesamtwirtschaftlichen Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I** in Erfüllung des Postulats Regazzi (cvp, TI). Dieser aggregierte die Ergebnisse zweier unabhängiger Studien der beiden Forschungsinstitute BAKBASEL und Ecoplan und gelangte zum Schluss, dass der Wegfall der Bilateralen I das Wirtschaftswachstum der Schweiz deutlich reduzieren würde. Das kumulierte BIP würde demnach bis 2035 um CHF 460 bis CHF 630 Mrd. tiefer ausfallen als mit den Bilateralen I. Durch die Kontingentierung der Zuwanderung würden sich das Arbeitsangebot verringern und die Kosten für die Arbeitskräfteerkrutierung erhöhen. In Kombination mit neuen Handelsbarrieren könne man eine drastische Verschlechterung der Schweizer Wettbewerbsfähigkeit erwarten. Es sei zudem mit einer verringerten Forschungseffizienz zu rechnen, da die Schweiz voraussichtlich nicht mehr an den Forschungsabkommen mit der EU beteiligt wäre. Da die Effekte der veränderten Rahmenbedingungen und der Standortattraktivität nur partiell vorhergesagt werden konnten, warnten die Studienautoren, dass die effektiven Auswirkungen die Schätzergebnisse gar übersteigen dürften. Der Bundesrat erachtete das Anliegen des Postulats somit als erfüllt und beantragte dessen Abschreibung, welche in der Sommersession 2018 durch den Nationalrat erfolgte.³⁴

POSTULAT
DATE: 27.09.2018
AMANDO AMMANN

Im März 2018 reichte Eric Nussbaumer (sp, BL) ein Postulat mit Bezug auf die **parlamentarische Mitwirkung in Angelegenheiten Schweiz/EU** ein. Im Rahmen der Botschaft zum institutionellen Abkommen zwischen der Schweiz und der EU soll der Bundesrat auch Varianten der zukünftigen Beteiligung des Parlaments in der Europapolitik aufzeigen.

In der jüngeren Vergangenheit wurden bereits mehrfach ähnliche Anliegen, die mehr parlamentarische Partizipation in Sachen Schweiz-EU verlangten, an den Bundesrat herangetragen. Ein Beispiel dafür ist die Motion «Massnahmen zur frühzeitigen Information des Parlaments über relevante europäische Gesetzgebungsentwürfe» (Mo. 10.3005) sowie ein – ebenfalls von Eric Nussbaumer – angedachtes parlamentarisches Verbindungsbüro bei der EU (Mo. 14.3646). Diese Motion scheiterte jedoch 2014, weil sie nicht innerhalb von zwei Jahren im Rat behandelt wurde. Laut Nussbaumer seien

die potentiellen Möglichkeit einer stärkeren Einbindung des Parlaments somit auch heute noch nicht eindeutig geklärt. Er verlangte folglich insbesondere die Prüfung fünf spezifischer Massnahmen: Schaffung einer ständigen Kommission für Angelegenheiten Schweiz-EU; Schaffung des bereits erwähnten Verbindungsbüros; Schaffung einer ständigen gemeinsamen Delegation der APK-NR und der APK-SR; Monitoring der Bundesversammlung über für die Schweiz relevante EU-Rechtssetzungsprozesse; volles Stimmrecht der Schweizer Parlamentsdelegation im EWR- und EU-Parlamentarierkomitee.

In seiner Stellungnahme vom Mai 2018 äusserte sich der Bundesrat positiv hinsichtlich einer engen Einbindung der Bundesversammlung in die Schweizer Europapolitik. Das noch ausstehende institutionelle Abkommen zwischen der Schweiz und der EU soll primär die effizientere Anwendung der bilaterale Marktzugangsabkommen ermöglichen. Im Kontext dieser Zusammenarbeit könne das Abkommen auch als Rahmen für eine verstärkte Kooperation der Bundesversammlung und des Europäischen Parlaments fungieren. Massnahmen zur Stärkung der Rolle des Parlaments in der Schweizer Europapolitik könnten jedoch erst nach Abschluss der Verhandlungen vorgelegt werden. Trotzdem beantragte der Bundesrat die Annahme des Postulats.

In der Folge wurde das Postulat in der Sommersession 2018 von Nationalrat Roger Köppel (svp, ZH) bekämpft. Dieser zog seinen Antrag auf Ablehnung in der Herbstsession 2019 zurück, kurz darauf folgte jedoch eine erneute Bekämpfung, dieses Mal durch Pirmin Schwander (svp, SZ). Die Behandlung durch den Nationalrat wurde durch das Vorgehen der SVP-Nationalräte somit zweimalig verschoben, womit auch diesem Postulat die Abschreibung aufgrund von Nichtbehandlung drohte.³⁵

Relations avec des organisations internationales

Lors de la session parlementaire du mois de mars, le Conseil des Etats a adopté par 22 voix contre 15 **un postulat Weber (Adl, ZH)** qui invitait le Conseil fédéral à examiner **le dépôt immédiat d'une demande d'adhésion de la Suisse à la CE** et à en informer le parlement avant le début de la session d'été. La majorité des sénateurs a estimé qu'une telle demande clarifierait le débat sur l'Europe et permettrait une plus grande transparence pour les citoyens dans l'orientation de la politique européenne du Conseil fédéral. Par la suite, le groupe de travail parlementaire «Communauté européenne», composé de 45 députés, a fait savoir qu'il était favorable au dépôt immédiat d'une demande d'ouverture de négociation avec la CE. Les partis socialistes des cantons romands ont exprimé la même requête dans une résolution envoyée au Conseil fédéral.³⁶

Relations avec d'autres Etats

Mittels Postulat forderte Giovanni Merlini (fdp, TI) den Bundesrat auf, einen Bericht zu erarbeiten, der die gegenwärtigen Beziehungen zwischen EU und OECD auf der einen Seite und der Schweiz auf der anderen Seite hinsichtlich der Besteuerung natürlicher und juristischer Personen darlegt. Besonders zu beachten sei die **«aggressive Steuerpolitik» einzelner EU- und OECD-Länder** sowie die von der Europäischen Kommission beabsichtigte Erstellung einer schwarzen Liste mit Steueroasen. Der Postulant kritisierte die in der Vergangenheit von EU und OECD eingenommene «feindselige Haltung» gegenüber der schweizerischen Steuerpolitik, welche vor allem durch die inkohärente Anwendung der Beurteilungskriterien bei der Erstellung von Länderlisten spürbar geworden sei. Er bemängelte unter anderem die Bevorzugung von EU-Mitgliedsstaaten respektive die strengere Behandlung von Drittstaaten sowie die fehlende Berücksichtigung sogenannter Tax Rulings.

In seiner Antwort vom Mai 2017 verwies der Bundesrat darauf, dass die Schweiz die Kriterien des Screenings für verantwortungsvolles Handeln im Steuerbereich bereits mehrheitlich erfülle und sie daher nicht auf der schwarzen Liste der EU geführt werden würde. EU-Mitgliedstaaten seien von diesem Screening ausgenommen, da sie zur Einhaltung EU-interner Regelungen verpflichtet seien und auch von mit der OECD verbundenen Gremien überprüft werden würden.

Bei der Behandlung im Nationalrat im März 2018 hob der zuständige Bundesrat Ueli Maurer zudem hervor, dass mit der Steuervorlage 17 das Schweizer Steuerregime für den internationalen Steuerwettbewerb angepasst werde und viele Bedenken des Postulanten bereits aufgenommen worden seien. Der durch das Postulat geforderte Bericht enthielte zudem Informationen, die öffentlich verfügbar seien und sich monatlich verändern könnten, und wäre also bei seiner Publikation bereits veraltet.

POSTULAT
DATE: 10.03.1992
ANDRÉ MACH

POSTULAT
DATE: 07.03.2017
AMANDO AMMANN

Somit sei das Postulat nicht zielführend. Dementsprechend empfahl der Bundesrat die Ablehnung des Postulats. Der Nationalrat folgte diesem Antrag jedoch nicht und überwies das Postulat mit 168 zu 21 Stimmen (bei 0 Enthaltungen).³⁷

-
- 1) BO CN, 1990, p.680s.; Presse des 3.10. et 4.10.90.
 - 2) BO CN, 1990, p.371ss.
 - 3) BO CE, 1991, p.978s.; BO CN, 1991, p.1979; BO CN, 1991, p.2495; BO CN, 1991, p.2503
 - 4) BO CN, 1993, p. 1398 s.; BO CN, 1993, p. 2531; Hebdo, 25.3.93 (émigration des entreprises suisses depuis le 6.12.92).
 - 5) BO CN, 1994, p. 601
 - 6) BO CN, 1998, p. 1533 s.; LT, 25.4.98 (Suisse-Europe).
 - 7) BO CN, 1998, p. 1528 s.; BO CN, 1998, p. 743
 - 8) BO CN, 1999, p. 1497 s.; BO CN, 1999, p. 1498 s.
 - 9) BO CN, 2004, Annexes V, p. 175 ss.; LT, 13.11.04.; BO CN, 2004, p. 2172.
 - 10) BO CE, 2005, p. 1173 s.; LT, 28.9.05.
 - 11) BO CN, 2005, p. 1975.
 - 12) BO CE, 2008, p. 287.
 - 13) BO CE, 2008, p. 948.
 - 14) BO CN, 2009, p. 1895 ss.
 - 15) BO CE, 2010, p. 127 ss.; Lib., 12.1.10.
 - 16) BO CE, 2010, p. 1166 ss.
 - 17) AB NR, 2011, S. 1043.
 - 18) AB NR, 2011, S. 1724.
 - 19) AB NR, 2011, S. 1734.
 - 20) BO CN, 2013, p. 652.
 - 21) BO CN, 2013, p. 1254.
 - 22) BO CN, 2013, p. 1512.
 - 23) BO CN, 2013, p. 1746.
 - 24) Bulletin officiel Conseil des Etats 17.03.2014
 - 25) BO CE 2014, p. 732
 - 26) BO CN, 2014, p. 1500 ss.
 - 27) BO CN 2014, p. 1829
 - 28) BO CN 2014, p. 1830
 - 29) AB NR, 2014, S. 297; Bericht der GPK-NR vom 6.11.14; Bericht der PVK vom 6.11.13.
 - 30) AB NR, 2015, S. 569 ; Po. 14.4080
 - 31) AB NR, 2015, S. 2293; AB NR, 2016, S. 18
 - 32) BBl, 2016, S. 3007 ff.
 - 33) BO CN, 2018, p. 533; BO CN, 2018, p. 810 ss.
 - 34) BBl, 2018, S. 2281; Seco (2015). Gesamtwirtschaftliche Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I
 - 35) AB NR, 2018, S. 1154; AB NR, 2019, S. 1935
 - 36) BO CE, 1992, p.141ss.; BO CN, 1992, p.330s.; Presse des 11.3., 5.5. (groupe parlementaire) et 15.5.92 (PS romands).
 - 37) AB NR, 2018, S. 213 ff.